



Dépot de plainte contre moi

Par **C H**, le **29/02/2008 à 11:00**

Bonjour,rnrnJe viens d'avoir l'information qu'une plainte avait été déposée contre moi. Cette information émane d'un organisme public qui n'est ni la Gendarmerie, ni la Police et ne précise pas la date du dépôt de plainte. rnrnJ'ai donc pris contact auprès du commissariat rattaché à mon domicile. Réponse : ils ne peuvent pas me donner d'informations et il m'a été signifié que je devais attendre. En tant que mis en cause pouvez-vous svp me dire à quelle type d'info j'ai accès et à partir de quel moment ?rnrnIl me semblerait normal qu'à partir du moment où une plainte est déposée contre moi, je puisse avoir accès aux éléments essentielles de cette plainte.rnrnPar avance merci pour la réponse.rnrnCordialement.

Par **citoyenalpha**, le **29/02/2008 à 19:34**

BonjourrnrnSi une plainte est déposée contre vous reste à savoir si elle sera instruite par le procureur.rnrnEn effet Si aucun faits ne peut vous être reproché le procureur classera cette plainte sans suite. Sinon vous serez convoqué au commissariat (voir si les faits avérés arrêté) pour répondre aux accusations portées contre vous. rnrnIl me paraît toutefois étrange que l'on vous écrive pour vous avertir d'un dépôt de plainte sans vous donner le motif de cette plainte.rnrnJe vous conseillerai de ne pas y porter attention et de continuer votre vie sans vous soucier de qq chose qui n'arrivera (sûrement) jamais.rnrnRestant à votre disposition